



Enceinte et non fumeuse

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 4 janvier 2007

A mon travail, plusieurs personnes fument. Que pensez vous du fait que je suis enceinte et non fumeuse, et que la fumée est présente dans presque toute les pièces sauf mon bureau (que je ferme). Pourtant le patron sait que je ne supporte pas l'odeur du tabac mais il continue de fumer et ne ferme jamais sa porte. Ceci est nocif pour moi et mon bébé. Pouvez vous me donner votre avis à ce sujet Merci

Réponse :

- Notre avis est sans nuance : Cette situation, si elle est bien telle que vous la décrivez, est dangereuse et inadmissible en l'état actuel des connaissances scientifiques sur les méfaits du tabac.
- Vous pouvez signaler cela à l'inspecteur du travail ou demander à une association de vous soutenir dans une démarche qui, vous ne pouvez pas l'ignorer, peut nuire aux relations que vous entretenez avec vos collègues fumeurs et avec votre patron.
- DNF peut également tenter amiablement de mettre votre employeur en demeure de respecter la loi. Vous devez pour cela avoir constitué préalablement un dossier suffisamment renseigné qui nous permettra de cibler correctement les infractions et les responsables du lieu. Pour que nous puissions vous mettre en relation avec ce service, vous devez, en posant une nouvelle question, ne pas oublier de remplir la fenêtre Auteur en y mettant vos prénom et nom. Cela n'empêchera pas de respecter votre anonymat.